

## Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : **Construction d'un échangeur entre l'autoroute 640 et l'avenue Urbanova à Terrebonne**

Numéro de dossier : 3211-05-464

### Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction à la métropole et aux affaires métropolitaines	Manon Lecours	2017-04-10	2
2.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Laval, Lanaudière et des Laurentides	Dimitri Latulippe	2017-06-22	2
3.	Ministère des Transports	Direction des inventaires et du Plan	Daniel Donais	2017-04-18	2
4.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	2017-04-11	3
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	2017-04-26	1
6.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Lucien-Pierre Bouchard	2017-04-18	1
7.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marie-Josée Gauthier	2017-04-10	1
8.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Non-signé	2017-04-24	4



Montréal, le 10 avril 2017

**Par courriel**

Monsieur Denis Talbot  
Directeur par intérim de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Télécopieur : 418 644-8222

**Objet : Projet d'échangeur sur l'autoroute 640 ouest à Terrebonne  
Analyse environnementale, complément de l'ÉIE  
Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC  
(Dossier n° 3211-05-464)**

---

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à votre demande du 23 mars 2017, nous avons examiné l'addenda à l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) du projet de construction d'un échangeur sur l'autoroute 640 ouest à Terrebonne. Ce document réalisé en mars 2017 par WSP Canada présente les réponses à la troisième série de questions et commentaires adressés par les ministères au promoteur du projet lors de l'analyse de recevabilité.

C'est la réalisation d'un vaste projet immobilier situé sur la côte de Terrebonne, nommé « Urbanova », qui justifie l'ajout d'un échangeur sur l'autoroute 640. À l'horizon 2025, environ 12 000 unités de logements devraient être construites dans ce secteur, en plus de nombreux commerces, industries et équipements institutionnels. L'ÉIE estime que ce projet immobilier aura pour effet l'ajout d'environ 20 000 voitures de plus dans le parc automobile de Terrebonne et que le réseau routier actuel ne pourra suffire.

Rappelons que, dans le cadre de la première série de questions, le promoteur avait répondu adéquatement à nos préoccupations formulées en mai 2015 concernant la prise en compte du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. De plus, à la suite de votre demande relative à l'acceptabilité du projet de décembre 2016, nous avons indiqué que nous ne nous opposons pas à la réalisation de l'échangeur. Par conséquent, nous n'avons pas d'autre commentaire à formuler, eu égard aux réponses apportées par le promoteur.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur,  
l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manon Lecours', written in a cursive style.

Manon Lecours

c. c. Monsieur Louis Messely, Direction de l'évaluation environnementale des projets  
terrestres, MDDELCC



Sainte-Thérèse, le 22 juin 2017

Monsieur Denis Talbot  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'échangeur 640 Ouest à Terrebonne (Dossier 3211-05-464)**

Monsieur le Directeur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude d'acceptabilité du projet d'échangeur 640 Ouest à Terrebonne élaboré par la ville de Terrebonne et transmis à la direction régionale de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications (MCC) le 29 mars 2017.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence, nous convenons de son acceptabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités, et ce, dans la mesure où le promoteur s'engage à « maintenir dans un zonage de conservation la zone de potentiel archéologique no. 2, qui correspond à l'escarpement du Grand Coteau et qui se trouve déjà protégée dans le corridor de biodiversité du PDDCCT ».

Également, en vertu de l'article 74 de la Loi sur patrimoine culturel, le Ministère doit être informé de toutes découvertes d'artéfacts ou de sites archéologiques qui pourraient survenir au cours des travaux.

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles à sa date et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

...2

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Jacinthe Archambault, conseillère en développement culturel et responsable de ce dossier à notre direction. Vous pourrez communiquer avec cette dernière au 450 430-3737, poste 2607.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name Dimitri Latulippe.

**DIMITRI LATULIPPE**



Le 18 avril 2017

Monsieur Denis Talbot  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et  
de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis sur l'acceptabilité environnementale du projet - Projet  
d'échangeur 640 Ouest sur le territoire de la Ville de Terrebonne  
V/Dossier : 3211-05-464**

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 23 mars 2017 sollicitant l'avis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant les réponses fournies par la Ville de Terrebonne pour le projet d'échangeur 640 Ouest. Les commentaires du Ministère sont formulés ci-après.

R-QC-2 : Véhicule hors route (VHR)

Un sentier informel de VHR traverse un terrain appartenant à la Ville de Terrebonne au nord de l'A-640. Si le projet à l'étude se réalise, la portion de ce terrain occupée par les bretelles fera partie intégrante de l'emprise de l'A-640 ce qui créera une discontinuité dans le sentier de VHR. Une clôture devra être aménagée à la limite de l'emprise par la Ville à même le projet pour éviter les intrusions potentielles sur l'autoroute.

...2

Le 28 janvier 2016, le ministère des Transports est devenu le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant l'ancienne signature ministérielle afin de réduire les coûts.

R-QC-2 : Drainage des bretelles

Le Ministère comprend que la Ville de Terrebonne devra concevoir le drainage des bretelles situées du côté nord de l'A-640 de façon à restreindre les impacts potentiels sur les milieux humides. Bien que le Ministère évaluera la conformité de la conception en fonction de ses normes, il est de la responsabilité de la Ville de Terrebonne de choisir la méthode permettant de respecter les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

R-QC-5 : Passage faunique

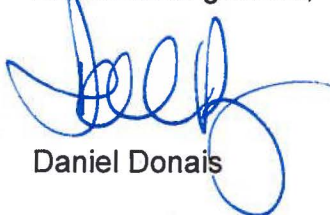
La Ville de Terrebonne semble avoir pris certains engagements concernant l'aménagement d'un passage faunique à même le projet. Pour sa part, le MDDELCC a formulé des attentes envers la Ville. En consultant l'ensemble de la documentation produite dans le cadre de l'analyse environnementale, il semble être acquis que le Ministère aménagera un passage faunique à même les ponceaux sous l'A-640 lors de leur remplacement. Le Ministère tient toutefois à souligner qu'il n'a pris aucun engagement en ce sens et que des ponceaux permettaient le passage de certaines espèces fauniques avant l'aménagement, par la Ville, des bretelles temporaires au sud de l'autoroute. Si le MDDELCC juge qu'il est justifié de rétablir un passage faunique dans ce secteur, la Ville de Terrebonne devrait prévoir les aménagements requis.

Enfin, je vous informe que lors de la rédaction de l'entente de collaboration avec la Ville de Terrebonne pour la construction de l'échangeur 640 Ouest, le Ministère prévoit confier à la Ville toute responsabilité quant aux exigences qui pourraient être formulées au décret environnemental ainsi que dans les autorisations subséquentes.

Pour toute information additionnelle concernant ces commentaires, vous pouvez communiquer avec monsieur Jonathan Ménard au 450 680-6333, poste 259.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Daniel Donais

DD/LT/JM/jd

N/Réf. : 20170413-47



Le 11 avril 2017

Monsieur Denis Talbot  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres par intérim  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 23 mars 2017 concernant le projet d'échangeur  
640 ouest à Terrebonne (3211-05-464).

À la suite de l'analyse par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP),  
je vous invite à prendre connaissance de l'avis ci-joint.

Pour tout renseignement, vos collaborateurs pourront communiquer avec  
M. Jean-Simon Fortin, responsable du dossier à la Direction de la planification et de  
la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JSF/eb

p. j. Avis du MFFP



**Échangeur 640 Ouest (Urbanova), Terrebonne**  
**Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

**V/R : 3211-05-464 - N/R 20161103-34 (2<sup>e</sup> action)**

---

## **1. CONTEXTE**

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a sollicité, le 29 mars 2017, l'avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur l'acceptabilité environnementale du projet *Échangeur 640 Ouest à Terrebonne, Réponses à la demande de renseignements supplémentaires et d'engagements du MDDELCC dans la lettre datée du 18 janvier 2017*, en fonction de ses champs de compétence faune et forêt. Le présent avis constitue le deuxième avis d'acceptabilité environnementale du projet. Il est complémentaire au précédent et est associé à l'analyse des engagements de l'initiateur du projet contenus dans le document de réponses.

## **2. ANALYSE ET COMMENTAIRES**

Le MFFP a analysé les *Réponses à la demande de renseignements supplémentaires et d'engagements* présentées par l'initiateur du projet. À la lumière des informations indiquées dans ce document, le MFFP considère le projet acceptable dans la mesure où il recevra des réponses à ses demandes de suivis dans les éléments fauniques lors du dépôt des demandes de certificats d'autorisation et de l'élaboration des plans de compensation.

### **Éléments fauniques**

En raison de la susceptibilité des impacts du projet sur la faune et son habitat, deux suivis sont demandés :

- description de l'effet de l'allongement du ponceau sous l'autoroute 640 sur la libre circulation du poisson;
- suivi des milieux humides situés en périphérie de l'échangeur au nord et de l'effet de ce dernier sur la qualité de l'habitat de la salamandre à quatre orteils. Dans l'éventualité où une dégradation de l'habitat était observée, le Ministère demande qu'un plan de mesures correctrices soit élaboré.

## Éléments forestiers

Nous comprenons que le plan de compensation pour les pertes forestières sera déposé lors de la demande de certificat d'autorisation pour déboisement. Le MFFP demeure disponible pour conseiller l'initiateur du projet concernant les plantations.

### **3. RECOMMANDATIONS**

Le MFFP considère le projet acceptable au regard des éléments fauniques et forestiers, dans la mesure où les suivis précisés ci-haut s'ajoutent à ceux déjà prévus. Le MFFP reste disponible pour répondre à toute question concernant son avis et contribuera au bon déroulement de la procédure d'évaluation environnementale.

### PERSONNES-RESSOURCES

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

**M. Réjean Dumas**, biologiste  
Responsable des aspects fauniques  
Téléphone : 450 654-7786, poste 249

**Mme Kateri Lescop-Sinclair**, biologiste et **M. Hugues Rompré**, ing.f.  
Responsables des aspects forestiers  
Téléphone. : 514 873-2140, poste 278 et poste 248

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-Simon Fortin**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3121.

Québec, le 26 avril 2017

Monsieur Denis Talbot  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :       Projet d'échangeur 640 Ouest à Terrebonne  
(Dossier : 3211-05-464)**

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande datée du 23 mars dernier, nous vous transmettons notre avis quant à l'acceptabilité du projet ci-dessus mentionné. Cet avis se base sur l'analyse de la direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière.

Les réponses fournies par le promoteur ne remettent pas en question notre avis sur le projet que nous considérons toujours comme acceptable d'un point de vue de santé publique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,



*pour* : Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/mm

p. j.

Direction des relations avec les Autochtones

Québec, le 18 avril 2017



Monsieur Denis Talbot  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'échangeur 640 Ouest sur le territoire de la ville de Terrebonne  
(Dossier 3211-05-464)

Monsieur le Directeur,

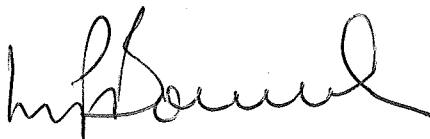
Je donne suite à votre lettre du 23 mars 2017 adressée à M. Patrick Brunelle, secrétaire adjoint aux Affaires autochtones, relativement au projet cité en objet.

Nous avons pris connaissance du document de réponses fourni par l'initiateur du projet et par la présente, nous vous confirmons que le Secrétariat aux affaires autochtones n'a aucun commentaire à émettre sur le projet à ce stade-ci de la démarche.

Cependant, il convient de rappeler que toutes les démarches de consultation que pourrait entreprendre l'initiateur auprès des Autochtones ne remplaceraient pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Lucien-Pierre Bouchard

**DESTINATAIRE :** Monsieur Denis Talbot  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

**DATE :** Le 10 avril 2017

**OBJET :** **2<sup>e</sup> Avis sur l'acceptabilité du projet d'échangeur 640 Ouest à Terrebonne**  
**V/Réf. : 3211-05-464**  
**N/Réf.: 7430-14-01-11705-00**

---

La présente fait suite à votre note du 23 mars 2017 concernant le projet cité en objet.

Dans la mesure où la Ville ne peut, à cette étape, préciser si un fossé sera aménagé au nord du projet, nous sommes d'avis que celle-ci devra s'engager à respecter les points suivants advenant l'aménagement d'un tel fossé :

1. Procéder à l'imperméabilisation du fossé pour éviter le drainage des milieux humides présents à proximité;  
ou
2. Fournir une étude hydrogéologique présentant notamment les zones de rabattement du fossé et permettant de démontrer que l'aménagement de celui-ci n'affectera pas les milieux humides présents à proximité.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Amélie Gagnon, biologiste au 450-654-4355 poste 235.

Espérons le tout à votre convenance, recevez, nos salutations cordiales.

La directrice adjointe de Lanaudière  
et des Laurentides,



Marie-Josée Gauthier

MJG/AG



DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.  
Direction générale de l'évaluation  
environnementale et stratégique  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 24 avril 2017

OBJET : **Deuxième avis relatif à l'acceptabilité du « Projet d'échangeur 640 Ouest à Terrebonne » – Volet milieux humides**

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 901277; V/R 3211-05-464; N/R 5145-04-18 [525]

---

La présente fait suite à votre note du 23 mars 2017 concernant le projet cité en objet. Cette note retrace d'abord l'évolution du dossier et regroupe ensuite l'ensemble des commentaires que nous avons à formuler quant au volet « milieux humides ».

## Évolution du dossier – volet milieux humides

Le 10 juillet 2015, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres (DEE) a sollicité une première fois l'avis de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) quant à la recevabilité du projet susmentionné. Dans ce premier avis sur la recevabilité, produit le 3 septembre 2015, la DEB déplorait le peu d'information transmis par l'initiateur du projet quant à l'inventaire réalisé au terrain. Des doutes étaient soulevés quant à la caractérisation adéquate du milieu humide MH9 et du complexe de milieux humides s'étendant à proximité des bretelles 1 et 3. Conséquemment, l'étude d'impact était jugée non recevable.

Dans son premier addenda à l'étude d'impact<sup>1</sup>, l'initiateur du projet répondait adéquatement à la première préoccupation de la DEB. Il fournissait en effet un

---

<sup>1</sup> WSP. 2015. Échangeur 640 Ouest – *Addenda à l'étude d'impact environnemental – Réponses à la première série de questions et commentaires du MDDELCC datée du 14 septembre 2015*. Document réalisé pour la Ville de Terrebonne. 26 pages et annexes.

supplément d'information adéquat sur la nature du milieu humide MH9. Cependant, l'initiateur répondait de façon imparfaite à la seconde préoccupation. Malgré les informations transmises, il subsistait une possibilité que le milieu naturel visé par les bretelles 1 et 3 soit humide.

Il apparaissait alors peu pertinent de freiner le processus d'autorisation environnementale sur la base de l'existence possible mais peu probable d'un milieu humide à l'endroit des bretelles 1 et 3. Dans un second avis sur la recevabilité, produit le 2 février 2016, l'étude était donc jugée recevable. Il était néanmoins clair qu'il était difficile de se prononcer sur l'acceptabilité du projet sans une information concluante quant à la nature du milieu naturel bordant le flanc nord de l'autoroute.

Dans un deuxième addenda à l'étude d'impact<sup>2</sup>, l'initiateur du projet reprenait essentiellement l'information déjà transmise dans les documents précédents, sans apporter le détail supplémentaire requis à propos des bretelles 1 et 3. Conséquemment, le document ne fournissait pas l'information concluante nécessaire à l'étude de l'acceptabilité environnementale du projet.

Heureusement, l'information requise avait entretemps été rendue disponible par une autre source. Le ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes (MDN) est propriétaire des terres s'étendant au nord des bretelles 1 et 3. En 2015, le MDN a produit une caractérisation écologique de sa propriété<sup>3</sup> où l'on trouve, entre autres, la délimitation du complexe de milieux humides du champ de tir Saint-Maurice. À la lecture de ce document, on constate que le complexe de milieux humides s'étend plus au sud que les études précédentes<sup>4:5</sup> ne le laissaient entendre, mais sans rejoindre l'emprise prévue des bretelles 1 et 3. La proximité du milieu humide et des bretelles soulevait cependant un doute quant à l'impact possible de l'échangeur.

Conséquemment, dans un premier avis sur l'acceptabilité environnementale du projet, la DEB demandait un supplément d'information portant sur :

---

<sup>2</sup> WSP. 2016. Échangeur 640 Ouest – *Addenda à l'étude d'impact environnemental – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDELCC*. Document réalisé pour la Ville de Terrebonne. 8 pages et annexes.

<sup>3</sup> CIMA+. 2015. *Mise à jour des données d'inventaire des terres humides et d'inventaires faunique et floristique sur la propriété de la Défense nationale – Ancien champ de tir Saint-Maurice à Terrebonne*. Rapport préparé pour Construction de Défense Canada. 63 pages + 14 annexes.

<sup>4</sup> FORTIN, C., G. GUAY, D. BOUCHARD, F. MORNEAU, J. DESHAYE, J. F. DESROCHES et I. PICARD. 2008. *Inventaire faunique et floristique sur la propriété de la Défense nationale. Ancien champ de tir Saint-Maurice à Terrebonne*. Lévis, FORAMEC (division de SNC-Lavalin Environnement inc.) 41 pages + annexes.

<sup>5</sup> ENVIRONNEMENT ILLIMITÉ INC. 2008. *Inventaire des terres humides sur la propriété de la Défense nationale – Ancien champ de tir Saint-Maurice – Inventaire de la faune ichthyenne et des habitats aquatiques du Grand Ruisseau*. Rapport présenté à FORAMEC (division de SNC-Lavalin Environnement inc.), Montréal. 15 pages + annexes.

1. l'impact potentiel des fossés longeant le flanc nord de la bretelle 3 sur la tourbière du champ de tir Saint-Maurice;
2. la cohabitation des différents usages envisagés par la Ville dans l'espace restreint bordant le flanc nord du futur pont d'étagement;

### **Commentaires de la DEB – volet milieux humides**

Dans un troisième addenda à l'étude d'impact<sup>6</sup>, force est de constater que l'initiateur du projet élude plusieurs des préoccupations de la DEB concernant les milieux humides.

Ainsi, concernant l'impact potentiel du fossé longeant le flanc nord de la bretelle 3, l'initiateur du projet constate que le milieu humide n'est plus qu'à 38 mètres des infrastructures proposées. Mais il se borne à mentionner que la Ville ne juge pas nécessaire de réévaluer les impacts du projet, sans autre forme d'explication.

Concernant la cohabitation des différents ouvrages dans un espace restreint, l'initiateur du projet souligne à juste titre qu'il n'a pas les moyens de gérer l'accès par les VTT. Cependant, en ce qui concerne la cohabitation de la servitude de Gaz Métro, de la piste multifonctionnelle et du fossé de drainage (sans compter la possibilité d'un élargissement de la bretelle à deux voies), il suggère essentiellement que l'on en reporte l'étude à l'étape du certificat d'autorisation (C.A.).

### **Conclusion**

Les plus récentes réponses de l'initiateur du projet en ce qui a trait aux milieux humides se limitent essentiellement à éluder les questions de la DEB ou à reporter leur étude à plus tard (dans le cadre du C.A). Deux des préoccupations n'ont toujours pas été correctement documentées. Il n'y a pas de raison de penser que l'initiateur du projet sera plus conciliant dans le cadre de la demande de C.A. à venir. Conséquemment, dans l'état actuel des connaissances, les impacts appréhendés du projet cité en objet sur les milieux humides ne peuvent être considérés acceptables. Un supplément d'information est requis afin de mieux comprendre :

1. l'impact potentiel des fossés longeant le flanc nord de la bretelle 3 sur la tourbière du champ de tir Saint-Maurice;
2. la cohabitation des différents usages envisagés par la Ville dans l'espace restreint bordant le futur pont d'étagement.

---

<sup>6</sup> WSP. 2017. Échangeur 640 Ouest – Document de réponse - *Demande de renseignements supplémentaires et d'engagements du MDDELCC dans la lettre datée du 18 janvier 2017*. Document réalisé pour la Ville de Terrebonne. 21 pages et annexes.



Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Daniel Lachance au 418-521-3907, poste 4764.

MJ/DL/se

Martin Joly, chef d'équipe  
Aménagement durable et Conventions